

COUPE DE LA CONVIVIALITE 2024



REGLEMENT



COMITÉ
GARD

Comité Départemental de Tennis du Gard – 1069, avenue Maréchal Juin – 30900 NÎMES
Tél : +33 (0)4 66 29 27 55 – comite.gard@fft.fr – www.comite.fft.fr/gard/

LIGUE OCCITANIE – ZONE MEDITERRANEE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



CONVIVIALITE



*Capacité d'une société à favoriser la tolérance
et les échanges réciproques des personnes et
des groupes qui la composent.*

Le PETIT LAROUSSE



Comité Départemental de Tennis du Gard – 1069, avenue Maréchal Juin – 30900 NÎMES
Tél : +33 (0)4 66 29 27 55 – comite.gard@fft.fr – www.comite.fft.fr/gard/

LIGUE OCCITANIE – ZONE MEDITERRANEE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



ORGANISATEUR

COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DU GARD



1069, avenue Maréchal Juin – 30900 NÎMES
Tél : +33 (0)4 66 29 27 55 – comite.gard@fft.fr – www.comite.fft.fr/gard/



Commission SENIORS +

competitions.gard@fft.fr

Comité Départemental de Tennis du Gard – 1069, avenue Maréchal Juin – 30900 NÎMES
Tél : +33 (0)4 66 29 27 55 – comite.gard@fft.fr – www.comite.fft.fr/gard/

LIGUE OCCITANIE – ZONE MEDITERRANEE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



COUPE DE LA CONVIVIALITÉ

ÉPREUVES MESSIEURS +55 ANS (NES EN 1969 ET AVANT)

GENERALITES

Ce règlement a pour objet d'assurer le déroulement loyal de toute compétition dans le respect de l'éthique et de l'équité sportive. Il doit être interprété en ce sens.

Article 1

Epreuve sur « **INVITATION** » organisée par le Comité du Gard de Tennis et gérée par la commission des séniors+, groupe convivialité.

Article 2

Ce présent règlement est applicable à la Coupe de la Convivialité. Il est consultable sur le site du Comité du Gard.

Article 3

Aucun changement ou modification du règlement ne pourra intervenir pendant la saison sportive en cours.

DEROGATION – ENTENTES

Entente entre deux clubs :

Le Comité Départemental de Tennis du Gard autorise des ententes entre deux clubs pour constituer une seule équipe par compétition dames ou messieurs si aucun des deux clubs n'a une autre équipe engagée dans cette compétition. S'il y a deux équipes inscrites..

- ✓ Dans l'entente, un club référent est désigné.
- ✓ Un document concernant la demande devra être dûment signé des deux présidents et du président du Comité.
- ✓ La demande d'entente devra parvenir au Comité, en même temps que l'engagement des équipes.

Les demandes d'entente sont à faire avant la date limite d'engagement des équipes auprès du Président du Comité Départemental du Gard.

CONSTITUTION DES EQUIPES

Épreuve masculine homologuée ouverte aux joueurs de plus de 55 ans, nés en **1969** et avant, licenciés pour la saison en cours.

- Les équipes peuvent être constituées par affinité.
- Les listes types devront contenir 3 joueurs minimum au moment de l'inscription.
- Si un club engage une ou plusieurs équipes constituées par affinité, le N° de l'équipe sera attribué en fonction du poids des équipes (pris sur les 3 meilleurs joueurs de la liste type) : l'équipe N°1 étant celle qui a le plus petit poids. Le classement de double servant à établir le poids d'une équipe. En cas d'égalité au poids des équipes, l'équipe ayant le joueur N° 1 le mieux classé sera déclarée équipe N° 1.

PHASE par POULES :

- L'équipe peut être composée de 3 ou 4 ou 5 joueurs dans tous les niveaux.
- Le joueur N°1 en simple ne peut jouer en double.

TABLEAU FINAL :

- Toutes les équipes qualifiées pour le tableau final seront obligatoirement composées de 5 joueurs (3 disputeront les simples et deux autres disputeront le double).

Un joueur est membre d'une équipe si :

- Il apparaît dans la liste type,
- N'étant pas sur la liste type, il a joué trois fois pour cette équipe.

Si un club engage plusieurs équipes, les membres d'une équipe (inscrits sur la liste type ou ayant joué trois rencontres avec celle-ci) ne peuvent jouer pour une autre équipe que si celle-ci est à un niveau supérieur (ils n'ont pas le droit de jouer pour une autre équipe à un niveau inférieur ou égal à la leur).

Remplacement / incorporation d'un nouveau joueur :

L'incorporation d'un nouveau joueur dans une équipe n'est possible que si :

- Son classement est inférieur ou égal au joueur N° 1 de la liste type.

Remarque : Tout joueur (membre d'une équipe) qui joue trois fois pour une équipe de niveau supérieur devient membre de cette dernière et ne peut plus jouer pour son équipe initiale.

CLASSEMENT DES JOUEURS

Pour toutes les rencontres :

Les joueurs doivent être licenciés pour la saison sportive en cours, au plus tard, la veille de la rencontre à laquelle ils doivent participer.

Les joueurs disputant les rencontres joueront avec le classement en vigueur **le jour de la rencontre.**

Les joueurs doivent s'informer sur leur classement avant de disputer une rencontre et devront présenter à chaque rencontre leur licence et leur pièce d'identité au JAE.

RESULTATS ET CLASSEMENT

Montées / Descentes :

Elles sont du ressort de la commission organisatrice en fonction du nombre d'équipes engagées la saison suivante et du niveau de celles-ci, et ce, afin d'harmoniser au mieux chaque poule.

Parties :

Phase de poules : chaque simple compte pour 1 point et le double pour 1 point.

Tableau final : chaque simple compte pour 1 point et le double pour 2 points.

Rencontres :

Victoire	:	3 Points
Défaite	:	1 Point
Nul	:	2 Points
Forfait	:	-2 points (score 4/0)
Disqualification	:	-1 point (score 4/0)

RENCONTRES

Cette Coupe de la Convivialité se dispute par rencontres aller-retour pour la phase préliminaire en poules.

Les rencontres ont lieu, sauf exception du calendrier le Lundi matin
Elles doivent débiter à : 9 heures au plus tôt et à 10 heures au plus tard.

Les rencontres doivent se dérouler en présence d'un juge-arbitre officiel, licencié du millésime de la saison sportive en cours. Le juge-arbitre peut être joueur d'une des deux équipes mais en aucun cas capitaine.

La présentation au Juge-Arbitre, d'une pièce d'identité + licence millésime en cours est obligatoire.

Le club qui reçoit :

- Met au minimum deux courts à disposition.
- Fournit des balles neuves pour chaque simple.

Le club visiteur téléphone au club d'accueil le jeudi précédant la rencontre.

DEROULEMENT DES RENCONTRES

Les rencontres se déroulent sous la forme de 3 simples et 1 double.

Ordre des parties : les simples N°3 et N°2, puis le simple N°1 et le double.

- Le club qui reçoit (ou les joueurs de ce club) invite les visiteurs à déjeuner. Ce repas peut être offert au club house ou au restaurant.
- Le club visiteur devra annoncer au capitaine du club visité le nombre de joueurs qui composera son équipe pour la rencontre.

FORMAT des SIMPLES : n°2 (2 sets à 6 jeux, 3^{ème} set super jeu décisif à 10)

FORMAT du DOUBLE : n°4 (2 sets à 6 jeux, point décisif, 3^{ème} set super jeu décisif à 10)

Le résultat d'une partie gagnée sur le score de 7/6 - 6/7 – 10/6 (score du super jeu décisif remplaçant la 3^{ème} manche) sera notée de la même manière sur l'état de résultats.

REPOS

En Simple

A la demande d'un joueur un repos facultatif de 10 minutes peut être pris entre le deuxième set et le super jeu décisif.

Entre deux parties

Lorsqu'un joueur doit disputer le double à l'issue des simples, il doit lui être accordé un repos de 30 minutes maximum entre ces deux parties.

REPORTS

Seules les intempéries autorisent le report des rencontres, le NON RESPECT de cette règle entraînera la disqualification et l'application d'un point de pénalité pour l'équipe incomplète, score 4 à 0 pour l'équipe complète. **La date de report sera la première date disponible suivant la rencontre initiale.**

Toutefois, en cas d'accord en capitaines uniquement, les rencontres peuvent se dérouler un autre jour de la semaine ou elle est initialement prévue.

En cas de jour férié le lundi, possibilité de décaler la rencontre le mardi.

Une équipe ne pouvant se rendre sur le site de la rencontre, perd celle-ci par forfait.

Toute équipe incomplète, sur le site de la rencontre, perd celle-ci par disqualification.

Lorsqu'au cours d'une compétition, la même équipe déclare forfait deux fois, elle pourra être déclarée forfait « général » et pourra se voir infliger une sanction administrative et sportive (comme un forfait général). De même pour un forfait et une disqualification ou deux disqualifications.

SAISIE DE FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de résultats remplies avec le plus grand soin, doivent être **IMPERATIVEMENT** saisies complètement sur l'application Ten'up dans les 48 heures.

Elles ne doivent plus être envoyées au comité, cependant elles doivent être conservées toute la saison. En cas de litige, elles feront foi.

L'équipe qui reçoit, a la responsabilité de saisir la feuille de match.

L'équipe adverse est invitée à vérifier dans les 48h la saisie et l'exactitude des informations renseignées. D'où la nécessité d'avoir une copie de la feuille de match, même en photographie avec le téléphone.

En cas de désaccord, prévenir au plus tôt le capitaine de l'équipe ayant saisi les résultats et le responsable de l'épreuve par courriel.

Si la saisie n'est pas effectuée dans les temps, seul le responsable l'épreuve pourra saisir le résultat dans la Gestion Sportive. En cas de non saisies, le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas prendre en compte les résultats correspondants pour le classement de la compétition, mais seulement pour le palmarès individuel des joueurs.

Toute compétition a une date de début et une date de fin. Les rencontres effectuées au-delà de la date de fin ne pourront pas être saisies sur la gestion sportive et ne seront donc de ce fait, non prise en compte pour le classement de la compétition.

PLANNING DES RENCONTRES ET TABLEAUX FINAUX

	JOURNEE 1	JOURNEE 2	JOURNEE 3	JOURNEE 4	JOURNEE 5	JOURNEE 6	JOURNEE 7
MATCHS ALLER	09/10/2023	16/10/2023	06/11/2023	13/11/2023	20/11/2023	27/11/2023	04/12/2023
MATCHS RETOUR	22/01/2024	29/01/2024	05/02/2024	26/02/2024	04/03/2024	11/03/2024	18/03/2024

1/8 Finales : 22/04/2024 - 1/4 Finales : 29/04/2024 - 1/2 Finales : 13/05/2024 - FINALES : 27/05/2024

TABLEAU FINAL HONNEUR & NIVEAU 1

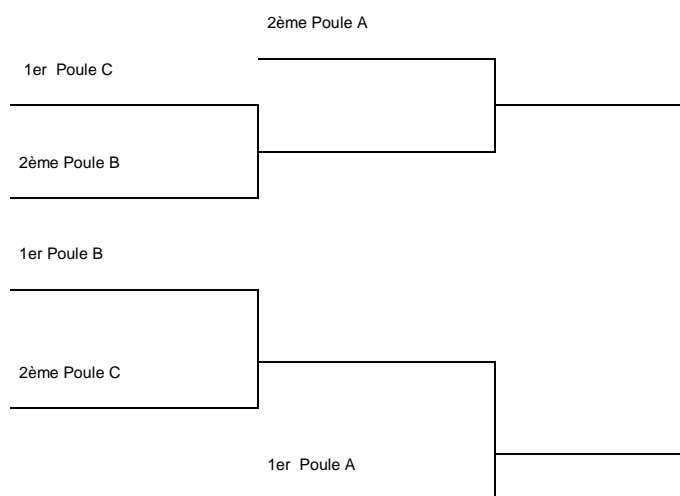
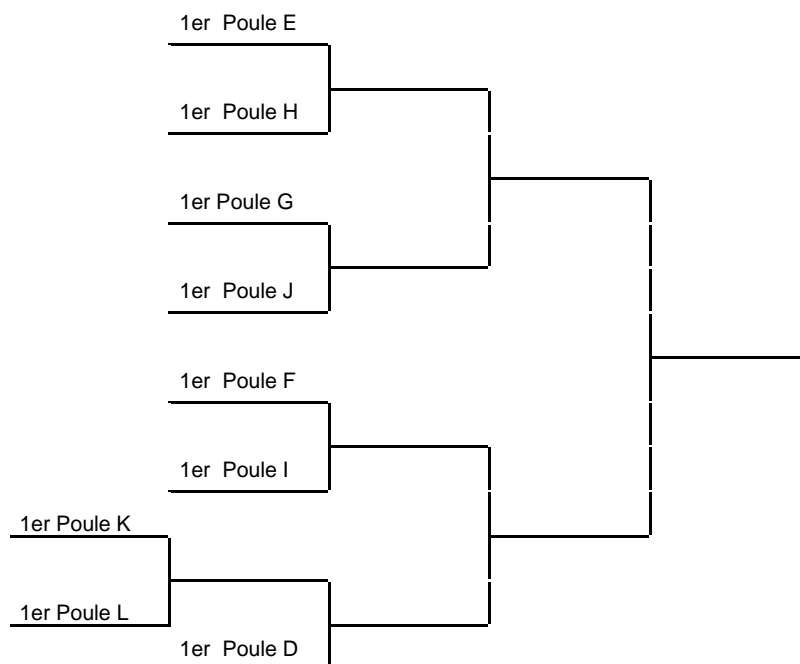


TABLEAU FINAL NIVEAU 2 & NIVEAU 3



Comité Départemental de Tennis du Gard – 1069, avenue Maréchal Juin – 30900 NÎMES
Tél : +33 (0)4 66 29 27 55 – comite.gard@fft.fr – www.comite.fft.fr/gard/

LIGUE OCCITANIE – ZONE MEDITERRANEE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

